



▶ NOTRE METIER :

Corollaire à la mission comptable, la prise en charge des formalités liées à la vie sociale de l'entreprise est assurée par notre département juridique, assisté d'avocats spécialisés.

Nous vous accompagnons dès la création de votre entreprise et tout au long de sa vie pour vous guider, vous orienter, et assurer le suivi des obligations juridiques liées à l'existence de votre structure.

▶ NOS DOMAINES D'INTERVENTION :

Notre équipe spécialisée intervient notamment dans les domaines suivants :

- Création d'entreprise :
 - choix de la forme juridique, rédaction d'actes, constitution de sociétés.
- Réalisation de toutes opérations juridiques :
 - augmentation de capital, cession de parts et d'actions, fusion, dissolution, liquidation.
- Secrétariat juridique annuel :
 - procès verbaux de conseil d'administration et d'assemblée générale.
 - formalités, approbation des comptes...
- Transmission d'entreprise :
- Assistance aux entreprises en difficulté :
 - prévention et procédures collectives...

▶ NOS ATOUTS :

S'insérant dans une démarche pluridisciplinaire, nous intervenons en considérant les différents aspects liés à votre environnement et au fonctionnement de votre entreprise.

▶ FACTEURS CLES DE SUCCES :

Veille, Rigueur, Force de proposition, Connaissance de l'entreprise

